



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché n° 2026-03

RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE PLOUGONVEN

Maître d'ouvrage :

Mairie de Plougouven
4, place de la Résistance
29640 PLOUGONVEN

Tél : 02.98.78.64.04

Courriel : patricia.lagadec@mairie-plougouven.fr

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : 15/09/2026 – 12 heures

Inscrite sur la liste des communes dotées d'un enclos paroissial établie par le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre d'une candidature sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la commune de Plougonven a décidé de réaliser, en parallèle aux travaux de valorisation de l'enclos paroissial situé autour de l'église St Yves, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de son territoire.

Afin de l'aider à définir, organiser, mettre en œuvre les différentes phases de réalisation de ce projet, la commune a fait appel au «Pays d'art et d'histoire - Pays de Morlaix», à un maître d'œuvre scénographe et à une graphiste :

Maître d'œuvre - scénographe Pauline Lavergne, ATIZ 9 rue Mirabeau - 29480 Le Relecq-Kerhuon 06 50 78 09 18 - contact@atiz.fr	Graphiste Violaine Pierret 39, rue Léon Gambetta - 29600 Morlaix 06 62 20 69 41 - violaine@violaine-pierret.com
---	---

ARTICLE 1 – ACHETEUR

Le Pouvoir Adjudicateur :

Mairie de Plougonven
4, place de la Résistance
29640 PLOUGONVEN

Tél : 02.98.78.64.04

Courriel : patricia.lagadec@mairie-plougonven.fr

Profil acheteur : <http://services.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 2 – OBJET

2.1 Objet du marché

L'opération de travaux a pour objet la réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Plougonven dans l'ancien point d'information touristique et l'ossuaire de l'enclos.

2.2 Procédure de passation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du **code de la commande publique**.

Déroulement de la procédure à titre indicatif :

Étape	Date
Mise en ligne des pièces du marchés	23/07/2026
Date limite de réception des offres	15/09/2026 – 12 heures

2.3 Type de marché

Ce marché public de services est un marché de travaux.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Décomposition du marché

3.1.1 - Lots

Cette opération de travaux est divisée en 3 lots. Les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

LOT 01 : AGENCEMENT ET IMPRESSION (CPV : travaux de menuiserie 45421000 et services d'impression 79823000).

LOT 02 : AUDIOVISUEL ET MAQUETTE INTERACTIVE (production de films et de vidéos à usage pédagogique 92111100 et Matériel audiovisuel 32321300).

LOT 03 : ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE (Travaux de câblage et d'installations électriques 45311000).

3.1.2 – Tranches et phases

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni en phases.

3.2 Durée du marché - Délai d'exécution

Le marché est attribué pour une durée de 7 mois.

Commencement des travaux : OCTOBRE 2026

3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les demandes de paiement doivent être émises à l'attention de la collectivité et adressées via le portail Chorus Pro au SIRET 212 901 912 00015.

3.4 Forme juridique de l'attributaire

Selon les articles R2142-19 et suivants du code de la commande publique :

- Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur.
- En cas de groupement conjoint, le Pouvoir Adjudicateur imposera que le mandataire soit solidaire des autres membres du groupement.
- Le Pouvoir Adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6 Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui seront soumises à acceptation du Maître d'Ouvrage.

ATTENTION : la réponse à la solution de base est obligatoire.

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) valant Acte d'Engagement (AE),
- Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), un pour chaque lot,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), une pour chaque lot,
- L'annexe au lot 02_ Scénario Temporaire Maquette Interactive.

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément au Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://services.megalis.bretagne.bzh>

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 6 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4.4 Visite des lieux

La visite des lieux est facultative. Aucune indemnité ni frais de déplacement n'est prévu.

Les questions des candidats seront toutes consignées dans un PV transmis avec les réponses à chaque candidat ayant retiré un DCE 6 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Documents à produire

5.1.1 Justificatif de candidature

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou un Document Unique de Marché Européen – DUME, transmis par voie électronique (eDUME au format .xml) ou documents équivalents (ou justificatifs mentionnés aux articles R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique) ;

- le mémoire technique

5.1.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- ▷ Le CCAP valant acte d'engagement
- ▷ La DPGF remplie et signée
- ▷ Le mémoire technique qui comportera :

1- La présentation de **l'équipe**, moyens humains et compétences.

2- **Planning** : le candidat fournira une proposition de planning signée l'engageant sur les délais de réalisation.

3- Une note **méthodologique de 30 pages maximum** détaillée au regard des objectifs indiqués dans le CCTP et dans le cadre de mémoire technique sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse juger de la capacité du candidat à réaliser les missions.

Conformément au Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra compléter l'imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>), détaillant :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les justificatifs des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

5.2 Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 Unité monétaire

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 22 mars 2019, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante :

<http://services.megalis.bretagne.bzh>

Les plis électroniques contiendront les pièces constitutives de la candidature et de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation. Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées conformément aux articles R. 2142-19 et suivants du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis seront horodatés.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, et sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des plis.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas ouverts.

ARTICLE 6. NÉGOCIATION

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

ARTICLE 7. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Toute offre inappropriée, inacceptable ou qui présente les caractéristiques d'une offre anormalement basse sera systématiquement éliminée.

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	70 %
● <i>Respect du planning</i>	<i>10 %</i>
● <i>Méthodologie de réalisation</i>	<i>40 %</i>
● <i>Expérience et compétences</i>	<i>20 %</i>
Prix des prestations	30 %

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions via la plate-forme de dématérialisation ou devront s'adresser à :

Renseignements administratifs et techniques

Mme Le Maire
Mairie de Plougonven
4 Place de la Résistance
29640 PLOUGONVEN

Tél : 02.98.78.64.04

Courriel : patricia.lagadec@mairie-plougonven.fr